

C I M A
CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

CONSEIL DES MINISTRES

DECISION N° **0019** /CIMA/PCMA/PCE/2022
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE
DES ASSURANCES (CRCA) EN QUALITE DE PERSONNALITE QUALIFIEE DANS
DOMAINE FINANCIER REPRESENTANT LES BANQUES CENTRALES

LE CONSEIL DES MINISTRES DES ASSURANCES,

- Vu** le Traité instituant une Organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains ;
- Vu** l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA ;
- Vu** les Statuts de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA),

DECIDE:

Article 1^{er} : Est nommée membre suppléant de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), en qualité de personnalité qualifiée dans le domaine financier représentant les Banques centrales pour un mandat de trois (03) ans, **Madame Yaye Aminata SECK**, de nationalité sénégalaise.


Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023, sera publiée dans le Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à Libreville, le **20 DEC. 2022**

Pour le Conseil des ministres

Le Président




Hervé NDOBA